



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission des finances publiques

PROCÈS-VERBAL

Séance du 13 décembre 2005



Audition des intéressés et étude détaillée
du projet de loi d'intérêt privé n^o 239,

*Loi prévoyant la continuation du Conseil de la coopération du Québec en coopérative et la
fusion par voie d'absorption de la Fondation pour l'éducation à la coopération par
l'Association pour l'éducation des jeunes coopératrices et coopérateurs*

(Texte du projet de loi adopté)

PROCÈS-VERBAL

Commission des finances publiques

Séance du mardi 13 décembre 2005

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 239, *Loi prévoyant la continuation du Conseil de la coopération du Québec en coopérative et la fusion par voie d'absorption de la Fondation pour l'éducation à la coopération par l'Association pour l'éducation des jeunes coopératrices et coopérateurs*. (Ordre de l'Assemblée, le 15 novembre 2005)

Membres présents :

- M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission
- M. Bertrand (Charlevoix), vice-président de la Commission et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'institutions financières
- Mme Beaudoin (Mirabel)
- M. Bergman (D'Arcy-McGee), ministre du Revenu, en remplacement de M. Audet (Laporte), ministre des Finances
- M. Bernier (Montmorency)
- Mme Charest (Matane)
- M. Gabias (Trois-Rivières), proposeur du projet de loi
- M. Paquet (Laval-des-Rapides)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Du Conseil de la coopération du Québec et de la Fondation pour l'éducation à la coopération :

- Mme Hélène Simard, présidente du Conseil de la coopération du Québec
- M. Alain Fortier, président de la Fondation pour l'éducation à la coopération
- Mme Marie-Claude Giraudo, directrice générale de la Fondation pour l'éducation à la coopération
- M^e Alain Garneau, Garneau Létourneau avocats

La Commission se réunit à 15 h 54 sous la présidence de M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITION ET ÉTUDE DÉTAILLÉE

M. Gabias (Trois-Rivières) introduit les représentants de la requérante et explique la teneur du projet de loi.

MM. Simard et Fortier présentent le point de vue de la requérante.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de la requérante.

Préambule : Un débat s'engage.

Il est convenu d'adopter le préambule à la fin de l'étude du projet de loi.

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Garneau de prendre la parole.

L'article 1 est adopté.

Articles 2 et 3 : Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : L'article 7 est adopté.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Article 9 : Après débat, l'article 9 est adopté.

Article 10 : Après débat, l'article 10 est adopté.

Article 11 : Après débat, l'article 11 est adopté.

Article 12 : Après débat, l'article 12 est adopté.

Articles 13 à 15 : Les articles 13 à 15 sont adoptés.

Les annexes : Les annexes sont adoptées.

Les intitulés des chapitres et sections : Les intitulés des chapitres et sections sont adoptés.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi n° 239 : Le texte du projet de loi n° 239, *Loi prévoyant la continuation du Conseil de la coopération du Québec en coopérative et la fusion par voie d'absorption de la Fondation pour l'éducation à la coopération par l'Association pour l'éducation des jeunes coopératrices et coopérateurs*, est adopté.

REMARQUES FINALES

M. Gabias (Trois-Rivières) formule des remarques finales.

À 16 h 33, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



François Arsenault



Sam Hamad

FA/mct

Québec, le 13 décembre 2005

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Auditions des intéressés et étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants :
n° 234, *Loi concernant la continuation de la Conférence des coopératives forestières du Québec en une fédération de coopératives* et n° 239, *Loi prévoyant la continuation du Conseil de la coopérative du Québec en coopérative et la fusion par voie d'absorption de la Fondation pour l'éducation à la coopération par l'Association pour l'éducation des jeunes coopératives et coopérateurs*

ORDRE DU JOUR

Le mardi 13 décembre 2005

Salle Louis-Hippolyte-LaFontaine

De 15 heures à 18 heures

- 1) **PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 234**, *Loi concernant la continuation de la Conférence des coopératives forestières du Québec en une fédération de coopératives*

Proposeur : M. André Gabias, député de Trois-Rivières

Requérant : Conférence des coopératives forestières du Québec

M. Jocelyn Lessard, directeur-général
M. Steeve St-Gelais, administrateur
M. Gilles Harvey, administrateur
M^{re} Françoise Mercure, procureure

2) **PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 239**, *Loi prévoyant la continuation du Conseil de la coopérative du Québec en coopérative et la fusion par voie d'absorption de la Fondation pour l'éducation à la coopération par l'Association pour l'éducation des jeunes coopératives et coopérateurs*

Proposeur : M. André Gabias, député de Trois-Rivières

Requérants : Conseil de la coopération du Québec et Fondation pour l'éducation à la coopération

M. Michel Rouleau, président du conseil d'administration du Conseil de la coopération du Québec

Mme Hélène Simard, présidente du Conseil de la coopération du Québec

M. Alain Fortier, président de la Fondation pour l'éducation à la coopération

Mme Marie-Claude Giraudo, directrice générale de la Fondation pour l'éducation à la coopération

M^c Alain Garneau, Garneau Létourneau avocats

AJOURNEMENT

PROJET DE LOI N° 239 AUTEUR: M. André Gauthier, député de Trois-RivièresTITRE: Loi prévoyant la continuation du Conseil de la coopération du Québec en coopération et la fusion par voie d'absorption de la Fondation pour l'éducation à la coopération par l'Association pour l'éducation des jeunes coopératrices et- Présentation le : 2005-11-15 le _____ coopérateursConsultations gén. ou part. à la _____ le _____Dépôt du rapport de commission: _____Motion de scission le : _____Motion de report le : _____- Adoption du principe le : 2005-12-14Étude détaillée à la CFP le 2005-12-13- Dépôt du rapport de Commission le : 2005-12-14Si amendement(s) en Commission : oui ☐ non ☒ Si amendement au titre : oui ☐ non ☒Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui ☐ non ☒de M _____ (... articles amendés)de M _____ (... articles amendés)de M _____ (... articles amendés)- Prise en considération du rapport le : 2005-12-14

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M _____de M _____de M _____Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui ☐ non ☒ (... articles amendés)- Adoption du projet de loi le: 2005-12-14- Sanction du projet de loi le: 2005-12-16 (2005, c. 66)

Motion de suspension des règles présentée le : _____Feuille de temps jointe sur: _____Feuille de vote jointe sur: _____Autres: _____

